

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Réhabilitation d'un ensemble immobilier et l'aménagement des abords

Mission de base

Partie 1 - REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Date limite de réception des offres : **JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 A 12H00**

Lieu d'exécution : **11 Rue de Creully - Martragny – 14740 MOULINS EN BESSIN**

RC.1 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre loi MOP, pour la réhabilitation d'un « ensemble immobilier Mairie - Anciennes Classes » et l'aménagement des abords du site situé 11 Rue de Creully - Martragny – 14740 MOULINS EN BESSIN

Les travaux sont prévus en une seule phase.

La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le maître d'ouvrage au projet de travaux s'élève à : **280 000 € HT**

Date prévisionnelle de début de travaux : **2^{ème} semestre 2022**

RC.2 ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de MOULINS EN BESSIN

Mairie – 11 Rue de Creully - Martragny - 14740 MOULINS EN BESSIN

Représentée par son maire : Mme Véronique GAUMERD

RC.3 PROCEDURE DE CONSULTATION

Cette consultation est passée selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

C'est un marché public de maîtrise d'œuvre (art. 90 I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

RC.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

RC.5 CONTENU DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Éléments de missions :

- **Mission de base** selon les dispositions du décret 93-1268 du 29 novembre 1993

Tranche ferme

- ✓ Les études d'esquisse ESQ
- ✓ Les études d'avant-projet APS APD

Tranche conditionnelle (après validation de l'APD)

- ✓ Le projet PRO
- ✓ L'assistance à la passation de marchés de travaux ACT
- ✓ Les études d'exécution ou leur visa si elles sont réalisées par un autre prestataire VISA
- ✓ La direction de travaux DET

- ✓ L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement AOR

- **Missions complémentaires**, à inclure dans la proposition : relevé REL, OPC, étude thermique

RC.6 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

Phase 1 :

1. Le présent règlement de consultation (RC)
2. Le CCAP et son annexe
3. Le CCTP

Phase 2 :

4. L'Acte d'engagement

RC.7 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE est gratuitement mis à disposition sur le profil d'acheteur :

<https://www.uamc14.org/moulinsbessin>

RC.8 VISITE DE SITE

Il vous est possible d'effectuer une visite du site.

A cet effet, pour convenir d'un rendez-vous, merci de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de mairie au Tél. 02 31 80 20 10 ou par mail à l'adresse suivante mairie@moulinsbessin.fr

RC.9 CONDITION DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

Aucune forme de groupement d'opérateurs économiques n'est imposée mais il y aura obligatoirement un mandataire et ce, quelle que soit la forme de ce groupement, et qui sera obligatoirement l'architecte.

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul prestataire ou par un groupement devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

L'équipe sera constituée au minimum d'un architecte inscrit à l'ordre des architectes, d'un thermicien et d'un économiste de la construction.

Conformément à l'article 43 IV du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, les offres et candidatures parvenues hors délai seront éliminées et renvoyées à leur auteur.

RC.10 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La consultation est organisée en deux temps :

- ✓ Phase 1 - Candidature sur compétences et références : examen et classement des candidatures, sélection au maximum de 3 candidats admis à remettre leur offre
- ✓ Phase 2 - Offre de prix : Analyse des offres des candidats admissibles et classement de l'offre globale.
A l'issue de cette phase d'analyse du dossier, la commission se réserve la possibilité :
 - Soit d'attribuer le marché à l'offre la mieux disante avec ou sans négociation,
 - Soit d'organiser une audition de l'ensemble des candidats ayant remis une offre avant d'établir son classement définitif. Ces auditions pourront donner lieu à négociations.

Analyse des candidatures (Phase 1)

Conformément à l'article 51 de l'ordonnance n° 2015-899 du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur s'assurera que les candidats puissent participer à la procédure de passation par des moyens propres à garantir qu'ils disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public.

Les critères de sélection des candidatures porteront sur :

- ✓ Les références en matière de projets similaires à celui de la présente consultation et des références à des projets en maîtrise d'ouvrage publique
- ✓ Les compétences dans les domaines attendus : architecture, thermique du bâtiment et économie de la construction à minima, moyens humains et matériels mis à disposition pour le projet.

A l'issue de cette sélection en phase 1, au maximum 3 candidats admissibles seront invités à remettre leur offre.

Examen des offres (Phase 2)

La note maximale sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, selon l'article 38 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Examen final

Chacune des notes Phase 1 et Phase 2 sera pondérée des pourcentages ci-dessous afin d'établir la note finale et donc le classement final.

Les critères d'attribution des offres sont les suivants :

- 1. Compétences et références : 60 %**
- 2. Prix : 40 %**

Date limite de remise des candidatures Phase 1 : jeudi 30 septembre 2021 à 12h00

Date limite de remise des offres Phase 2 (uniquement pour les 3 candidats admissibles) : les candidats retenus seront invités à remettre leur offre une dizaine de jours après la phase 1. La date leur sera communiquée via la plateforme.

RC. 11 PIÈCES RELATIVES A LA CANDIDATURE PHASE 1

Les candidatures seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces indiquées ci-dessous transmises par voie dématérialisée :

- ✓ **Le formulaire DC1 - « lettre de candidature »**
- ✓ **Le formulaire DC2 - « déclaration du candidat »**
- ✓ **L'attestation d'inscription à l'ordre des architectes pour l'année 2020 et/ou 2021**
- ✓ **L'attestation d'assurances civile et décennale**
- ✓ **L'ordonnance de jugement si le candidat est en en cours de redressement judiciaire**
- ✓ **Un dossier contenant :**
 - **Une liste globale de références du candidat**
 - **Quelques fiches références d'opérations similaires**
 - **Les compétences dans les domaines de l'architecture, thermique du bâtiment et économie de la construction, moyens humains et matériels mis à disposition pour le projet.**

Conformément à l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public.

Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

RC. 12 PIÈCES RELATIVES A L'OFFRE PHASE 2

La liste des pièces à fournir pour la remise des offres sera fournie à l'issue de la phase 1 aux candidats admissibles.

RC. 13 MODALITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres sont à déposer par voie dématérialisée sur <https://www.uamc14.org/moulinsenbessin>

La date et l'heure qui seront prises en compte correspondent au dispositif d'horodatage de la plateforme.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc/ .pdf / .xls

- ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”, les formats vidéo
- ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros”
- faire en sorte que l’offre ne soit pas trop volumineuse
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l’anti-virus, à charge de l’entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l’objet d’un archivage de sécurité par l’acheteur. Ces offres seront donc réputées n’avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (clé USB ou CD ROM).

Cette copie de sauvegarde doit parvenir dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde », et ce dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s’effectue dans les conditions définies par l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l’authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Conformément à l’article 39 III du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu’ils en aient fait la demande en temps utile.

RC. 14 MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement du titulaire.

RC. 15 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Mme Véronique GAUMERD, maire de MOULINS EN BESSIN

Mairie

11 Rue de Creully – Martragny

14740 MOULINS EN BESSIN

Tél. 02 31 80 20 10

mairie@moulinsenbessin.fr

Assistant à Maîtrise d’Ouvrage AMO

Mme Barbara GASCOIN - CDHAT

Parc d’Activités du Golf

210 Rue Alexis de Tocqueville

50000 SAINT-LO

02 33 75 62 41

barbara.gascoin@cdhat.fr

RC. 16 RECOURS

Compétence juridictionnelle pour toute contestation de la procédure :

Tribunal administratif de CAEN – 3 Rue Arthur Le Duc – 14000 CAEN